

**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

**PROCÈS-VERBAL**

N° de résolution ou annotations

**Séance ordinaire du conseil municipal**

**Mardi 11 juin 2024, 19 h, au bâtiment de services du parc  
des Saphirs (175, rue Kildare)**

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

**En présence de :** M. Simon St-Hilaire, Conseiller du district 1  
M. Benjamin Dagar-Magnan, Conseiller du district 3  
M. Mathieu Thomassin, Conseiller du district 4  
M. Charles Morissette, Conseiller du district 5

**En l'absence de :** Mme France Fortier, mairesse  
Conseiller du district 2 (poste vacant)

Formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante Mme Michèle Dufresne.

En présence de la directrice générale Mme Audrey Beaulieu et de la greffière adjointe Mme Caroline Letarte.

**DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES**

**1. Ouverture de la séance**

À 19 h, la mairesse suppléante Mme Michèle Dufresne souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance, conformément au calendrier des séances ordinaires, prévu aux articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19.

**2. Résolution 172-06-2024  
Adoption de l'ordre du jour**

**Sur la proposition de la mairesse suppléante Mme Michèle Dufresne**

**Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :**

**DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES**

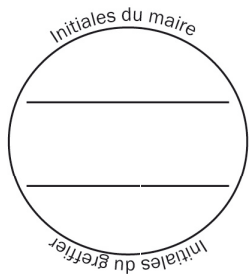
1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Mot du conseil municipal
4. Rapport de la mairesse - Faits saillants du rapport financier 2023 et du rapport de l'auditeur externe
5. Dépôt du rapport annuel 2023 de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

**FINANCES**

6. Adoption des comptes de juin 2024
7. Autorisation de dépôt de la demande d'aide financière au Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA)

**APPROVISIONNEMENTS**

8. Adjudication du mandat pour l'évaluation marchande du lot 5 584 586 appartenant à la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval
9. Adjudication du mandat pour la caractérisation sur les apports en sédiment au lac Goudreault
10. Adjudication du mandat de services professionnels pour le PAVL (rue Saint-Louis)



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

11. Adjudication du mandat de services professionnels - Études préparatoires pour le remplacement du pont du chemin du moulin (lac Poulin) et rehaussement de la route

12. Autorisation pour effectuer des travaux de réfection supplémentaires au poste Goudreault

### **DIRECTION GÉNÉRALE**

13. Planification des besoins d'espace du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries 2025-2035

### **GREFFE**

14. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 mai et de la séance extraordinaire du 21 mai 2024

15. Dépôt de la liste des immeubles taxes impayées

16. Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires de M. Simon St-Hilaire

17. Autorisation de signature pour l'acquisition des immeubles sis aux 5 et 9, rue de la Patinoire

### **RÈGLEMENTS**

18. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 970-24 - Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour l'acquisition des lots 5 586 547 et 5 586 549

### **LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

19. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives citoyennes - Tournoi familial de balle donnée SBDL

20. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la communauté - L'Étoile du Farfadet CRDHT

### **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

21. Demande de PIIA 2024-0005 pour autoriser la construction d'un bâtiment d'accueil, dix camps de chasse/pêche et installations septiques dans la bande de protection de forte pente de haut et/ou de bas de talus - Domaine Genesse

22. Demande de PIIA 2024-0004 pour autoriser l'implantation d'un bâtiment d'accueil dans une zone de contrainte visuelle - Domaine Genessee

23. Demande de PIIA 2024-0007 pour autoriser la construction d'une aire de stationnement d'une superficie supérieure à 150 m<sup>2</sup> au Domaine des Hautes-Terres;

24. Demande de PIIA 2024-0008 pour autoriser la construction d'un champ de polissage dans une bande de protection de forte pente au 31, Place du Geai-Bleu

25. Demande de PIIA 2024-0009 pour autoriser la rénovation d'un bâtiment dans une zone mixte au 7, rue des Monardes

26. Demande de dérogation mineure 2024-0002 pour rendre réputée conforme l'implantation d'un chenil au Domaine des Hautes-Terres

27. Versement d'une somme à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - Lot 6 604 101 - Terre en face de la rue Grand-Fond

### **RESSOURCES HUMAINES**

28. Confirmation d'emploi de Mme Karine Daigle à titre de conseillère stratégique en communication, expérience employé et relation citoyenne

29. Confirmation d'emploi de Mme Catherine Roy à titre de conseillère juridique aux affaires municipales et greffière

30. Embauche de Mme Catherine Boutet à titre d'aide-horticultrice, poste régulier, saisonnier, à temps plein

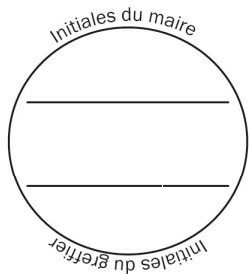
31. Embauche de Mme Florence Rood à titre d'aide-préposée à l'inspection en matière d'environnement, poste temporaire (saisonnier), à temps plein

32. Signature de la convention collective de travail des pompiers et pompières de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

### **DISPOSITIONS FINALES**

33. Période de questions

34. Levée de la séance



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Adoptée à l'unanimité par les conseillers  
La mairesse suppléante a voté en faveur de la résolution

N° de résolution ou annotations

### 3. Mot du conseil municipal

Les membres du conseil municipal prennent la parole.

### 4. Résolution 173-06-2024

#### Rapport de la mairesse - Faits saillants du rapport financier 2023 et du rapport de l'auditeur externe

La mairesse suppléante Mme Michèle Dufresne, rapporte les faits saillants du rapport financier 2023 et du rapport de l'auditeur externe.

### 5. Résolution 174-06-2024

#### Dépôt du rapport annuel 2023 de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

La directrice générale dépose au conseil municipal son rapport concernant les activités de la Ville pour l'année 2023.

## FINANCES

### 6. Résolution 175-06-2024

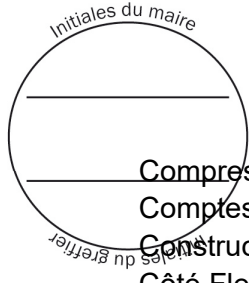
#### Adoption des comptes de juin 2024

Sur la proposition de la mairesse suppléante Mme Michèle Dufresne

Il est résolu :

- De recevoir les comptes produits en date du 11 juin 2024 au montant de 893 629.17 \$ ;
- D'autoriser le paiement des montants associés au bordereau ci-dessous :

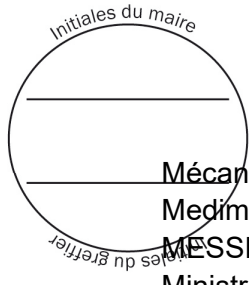
EFFETS PRÉSENTÉS AU CONSEIL DU 11 JUIN 2024	
9418-7887 Québec inc.	155.22 \$
ACO Container systems	1 325.66 \$
Adobe inc.	59.76 \$
Alexandre Lemieux Net	9 081.98 \$
Amazon.com.ca, Inc.	438.60 \$
Animation d'activités des loisirs	1 391.98 \$
ARPO Groupe Conseil	30 552.31 \$
AtkinsRéalisis Canada inc.	1 868.35 \$
Atlantis Pompe Ste-Foy inc.	(325.16) \$
Automatisation JRT inc.	6 323.63 \$
Bell Mobilité Cellulaire	153.72 \$
Beneva	10 360.46 \$
Bionest	662.64 \$
BMO	1 279.83 \$
Boivin & Gauvin Inc	111.53 \$
Boulet Dépôt Inc.	706.08 \$
Camions international Élite Itée	4 635.67 \$
Canac	1 394.72 \$
Canon Canada inc.	407.08 \$
Capitale Hydraulique	257.23 \$
Centrale d'appels d'urgences Chaudières-Appalaches	4.81 \$
Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries	46 802.68 \$
Centre de téléphonie Mobile (Québec) inc.	2 003.38 \$
CGR PROCÉDÉ	2 092.73 \$
CIBC Costco Mastercard	(112.53) \$
Climpro inc.	2 038.88 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

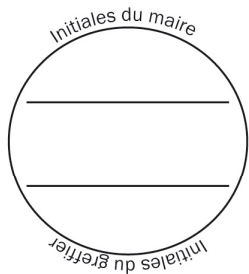
Compresseur S.D.inc	766.80 \$
Comptes de dépenses d'employés	451.34 \$
Construction DJL inc	128.27 \$
Côté Fleury inc.	18.68 \$
CP Tech	1 247.00 \$
Desharnais centre du camion inc.	668.55 \$
DHC Avocats inc.	4 416.76 \$
Diffusion culturelle SBDL	17 901.00 \$
DLL financial solutions partner	408.52 \$
Dollarama s.e.c.	20.70 \$
Éco-vert entretien paysager inc	8 766.84 \$
Eddynet inc.	1 920.37 \$
Englobe Environnement inc.	6 636.32 \$
Équipe Rochon inc.	1 753.37 \$
Équipement Médical Rive Nord	51.74 \$
Extrême machine	4 495.52 \$
Fondation CSN 06840	576.93 \$
Fonds d'information sur le territoire	14.00 \$
Fournitures de bureau Denis	19 728.95 \$
Francotype-Postalia Canada inc.	1 246.15 \$
Groupe d'accès à la Montmorency	2 000.00 \$
Garage René Bertrand inc.	323.94 \$
Garda World	470.12 \$
Gérard Bourbeau et Fils Inc	878.88 \$
Gestion Hamelin inc.	919.80 \$
Gestock inc.	175.77 \$
Givesco inc.	414.44 \$
GLS Logistics Systems Canada Ltd	72.90 \$
GPLC arpenteurs-géomètres inc.	3 253.79 \$
Graphica impression Itée	521.70 \$
Groupe Colas Québec Inc.	3 677.34 \$
Groupe financier AGA inc.	322.26 \$
Groupe Négotel inc.	164.41 \$
Groupe Poly Alto	231.96 \$
Harnois Énergies inc.	619.60 \$
Home Dépôt	600.17 \$
Hôtel de ville de Québec	17.50 \$
Hydro Québec	16 877.25 \$
IGA 8162	1 363.69 \$
J.A. Larue inc.	(32.35) \$
Javel Bois-Francs inc.	2 113.53 \$
JL Desjardins Auto Collection Québec.	469.32 \$
Journal Le Lavalois	1 371.08 \$
Kenotronix	57.43 \$
La coopérative de cablodistribution de l'arrière pays	497.80 \$
Laboratoires d'expertises de Québec Itée	468.53 \$
L'ARSENAL	1 316.92 \$
Le Centre de Plein Air LASALLIEN inc.	106 500.00 \$
Les entreprises L.T.	847.85 \$
Les entreprises Pierre L. Boulos inc.	71.25 \$
Les équipements L.A.V.	402.41 \$
Les huiles Desroches inc.	6 816.18 \$
Les produits Opti-max inc.	85.66 \$
LGP Stratégies immobilières	862.31 \$
Librairie Renaud-Bray inc.	759.53 \$
L'Industrielle Alliance Groupe Financier	64 945.58 \$
Macpek Inc	5.65 \$
Maison des Jeunes La Barak	22 275.00 \$
Mallette s.e.n.c.r.l.	25 007.06 \$
Martin & Lévesque inc.	(80.48) \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Mécanique J. Clair	1 034.97 \$
Medimage inc.	1 172.80 \$
MESSER CANADA INC.	149.88 \$
Ministre du Revenu du Québec	98 464.88 \$
MRC de la Jacques-Cartier	9 571.03 \$
Office municipale d'Habitation de la Côte-de-Beaupré	9 828.09 \$
Orizon mobile	405.29 \$
Panavidéo	103.14 \$
Patriache Architecture inc.	22 420.13 \$
Pause-café Soleil inc	217.88 \$
Pièces d'autos boulevard Raymond inc.	970.10 \$
Plomberie AquaMax inc	2 260.36 \$
Productions Noeud Papillon inc.	2 793.89 \$
Protection incendie PC inc.	1 005.23 \$
Purolator inc.	447.28 \$
Réal Huot inc.	2 695.20 \$
Receveur Général du Canada	39 702.00 \$
Référence Solutions inc.	4 100.75 \$
Référence Systèmes inc.	126.46 \$
Remboursements divers	3 083.37 \$
Réno-Dépôt Beauport	76.44 \$
Restaurant Le Lavalois	781.10 \$
Restaurant Subway	25.61 \$
Sani John Inc.	1 667.06 \$
Sani Orléans inc.	2 677.76 \$
Sani-Terre Environnement inc.	81 868.09 \$
Sauvetage nautique inc.	7 847.04 \$
SCFP - Section locale 5187	1 669.61 \$
SCFP	2 276.63 \$
Sel Warwick inc.	996.60 \$
Services FTP	978.75 \$
SH Machinerie inc.	12 760.81 \$
SHQ Solutions Inc.	176.40 \$
Signalisation Kalitec inc.	25 479.88 \$
Société de l'assurance automobile du Québec	(906.38) \$
Société protectrice des animaux de Québec	1 469.14 \$
Solutions d'affaires Toshiba Tec Canada inc.	431.21 \$
Soutien aux activités citoyennes	225.00 \$
S-Pace signalétique inc	6 773.53 \$
SPI Santé-Sécurité inc.	587.94 \$
Stantec experts-conseils ltée	5 321.62 \$
Stericycle, ULC	69.68 \$
Studios Unis NDL	5 518.80 \$
Suspension Illimitée	996.87 \$
Syndicat des pompiers et pompières du Québec	1 204.21 \$
Tessier Récréo-Parc inc.	914.05 \$
Tetra tech QI Inc	2 292.03 \$
Toxyscan inc.	5 512.68 \$
Vidéotron	639.00 \$
Vigil sécurité opérations inc	205.52 \$
Ville de Québec	35 264.72 \$
Vitrierie Global	286.79 \$
Voltec Ltée	8 341.13 \$
W. Côté et fils Ltée	1 280.47 \$
Würth Canada Limited	952.98 \$
Xylem Canada LP	13 022.91 \$
ZeeDrive	61.98 \$
Zone Technologie électronique inc.	526.86 \$
ZOOM Video Communication inc.	247.09 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

<b>Total des effets présentés au conseil du 11 juin 2024</b>	<b>893 629.17 \$</b>
--	----------------------

- D'autoriser la mairesse et la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer tout autre document y afférent.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers  
La mairesse suppléante a voté en faveur de la résolution**

**7. Résolution 176-06-2024**

**Autorisation de dépôt de la demande d'aide financière au Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA)**

Considérant que le Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) vise à soutenir les communautés dans leur adaptation au vieillissement de la population ;

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval souhaite déposer une demande d'aide financière pour la construction d'une rampe d'accès ou de portes automatiques à l'entrée principale de l'église (accessibilité universelle) ;

Considérant que la demande doit être déposée au plus tard le 18 juin 2024 ;

**Sur la proposition de la mairesse suppléante Mme Michèle Dufresne**

**Il est résolu :**

- Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière ;
- Que la Ville a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle ;
- Que la Ville s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de l'infrastructure subventionnée ou des infrastructures subventionnées ;
- Que la Ville confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts ;
- D'autoriser la mairesse et la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer tout autre document y afférent.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers  
La mairesse suppléante a voté en faveur de la résolution**

**APPROVISIONNEMENTS**

**8. Résolution 177-06-2024**

**Adjudication du mandat pour l'évaluation marchande du lot 5 584 586 appartenant à la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

Considérant une demande d'échange de terrains reçue des propriétaires du 239, avenue Sainte-Brigitte ;

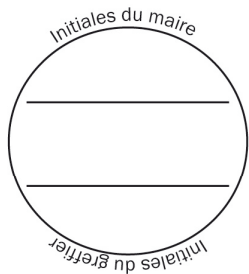
Considérant que les propriétaires du 239, avenue Sainte-Brigitte demandent en échange d'un de leur terrain un terrain qui appartient à la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval et qui est désigné par le numéro de lot 5 584 586, derrière la propriété du 239, avenue Sainte-Brigitte ;

Considérant que la Ville ne peut échanger de terrain, de gré à gré, si la valeur des terrains visés dans l'échange ne sont pas comparables ;

Considérant que la Ville a des principes directeurs encadrant les ventes publiques, soit :

1. préserver et mettre en valeur le patrimoine foncier en tant que bien commun ;





## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

2. limiter le morcellement du territoire public ;
3. assurer un traitement équitable et transparent des demandes d'achat ;
4. tenir compte des principes de développement durable.

Considérant que les demandes d'achat par les particuliers ne sont déclarées admissibles normalement que dans les cas énoncés ci-dessous :

1. demande d'un locataire pour l'achat du terrain qu'il loue ;
2. demande d'un propriétaire foncier pour l'achat d'une parcelle adjacente à son terrain pour se conformer à un règlement municipal relatif aux normes environnementales ;
3. demande d'un propriétaire foncier pour l'achat d'une parcelle adjacente à son terrain et qui ne peut être autrement mise en valeur.

Considérant que si la vente ne cadre pas dans l'une des situations ci-dessus, une résolution du conseil autorisant la mise en évaluation du lot avec justificatif pour une vente éventuelle sera nécessaire ;

### **Sur la proposition de la mairesse suppléante Mme Michèle Dufresne**

**Il est résolu :**

- De mandater une firme d'évaluateurs agréés pour effectuer la mise en évaluation du lot 5 584 586 afin d'en établir sa valeur marchande ;
- Que dans la mesure où la Ville souhaiterait vendre le terrain, elle procéderait par vente publique et ce, en conformité avec la procédure habituelle de vente ;
- D'autoriser la mairesse et la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer tout autre document y afférent.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers  
La mairesse suppléante a voté en faveur de la résolution**

### **9. Résolution 178-06-2024**

#### **Adjudication du mandat pour la caractérisation sur les apports en sédiment au lac Goudreault**

Considérant que le 13 mai 2024, la Ville a fait parvenir une demande de prix à cinq (5) entreprises pour la caractérisation sur les apports en sédiment au lac Goudreault ;

Considérant que nous n'avons reçu une seule soumission soit :

- OBV Charlevoix Montmorency pour un montant de 23 527.05 \$ taxes incluses ;

Considérant que le prix proposé par l'OBV Charlevoix Montmorency est conforme ;

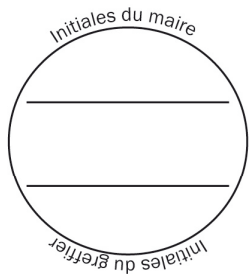
Considérant le respect des dispositions du Règlement 865-19 – *Règlement de gestion contractuelle* ;

Considérant la recommandation favorable de la direction générale ;

### **Sur la proposition de la mairesse suppléante Mme Michèle Dufresne**

**Il est résolu :**

- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

- D'adjuger le mandat à l'OBV Charlevoix Montmorency pour la caractérisation sur les apports en sédiment au lac Goudreault et ce, au montant de 23 527.05 \$ taxes incluses ;
- De financer ce projet à même le Règlement 904-22 - *Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 500 000 \$* ;
- D'autoriser la mairesse et la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer le mandat et tout autre document y afférent ;
- D'autoriser le paiement du montant afférent à l'adjudication du mandat à l'OBV Charlevoix Montmorency selon les modalités établies par la Ville.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers  
La mairesse suppléante a voté en faveur de la résolution**

### 10. Résolution 179-06-2024

#### **Adjudication du mandat de services professionnels pour le PAVL (rue Saint-Louis)**

Considérant que le 29 avril 2024, la Ville a fait parvenir une demande de prix à six (6) entreprises pour recevoir des offres professionnelles pour des activités d'ingénierie sur la rue Saint-Louis (projet 24-03) nécessaires à des travaux de pulvérisation et de revêtement de la chaussée, de reprofilage de fossés et d'évaluation de capacité et de la réfection de ponceaux, de correction de la gestion des eaux pluviales ainsi que de mise en place de glissière de sécurité sur la rue Saint-Louis sur une distance de 2.6 km ;

Considérant que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 4 juin dernier et que nous avons reçu les trois (3) soumissions suivantes :

- Pluritech pour un montant de 84 610.10 \$ taxes incluses ;
- Stantec Experts-conseil Itée pour un montant de 63 121.28 \$ taxes incluses ;
- Tetrattech pour un montant de 65 190.83 \$ taxes incluses ;

Considérant que le prix proposé par Stantec Experts-conseil Itée est le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant de 63 121.28 \$ taxes incluses ;

Considérant le respect des dispositions du Règlement 865-19 – *Règlement de gestion contractuelle* ;

Considérant la recommandation favorable de la direction générale ;

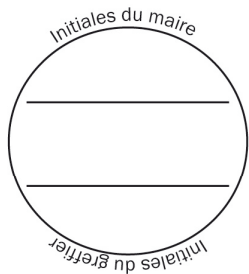
**Sur la proposition de la mairesse suppléante Mme Michèle Dufresne**

**Il est résolu :**

- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;
- D'adjuger le mandat à Stantec Experts-conseil Itée pour des services professionnels pour les activités d'ingénierie sur la rue Saint-Louis et ce, au montant de 63 121.28 \$ taxes incluses ;
- De financer ce projet à même le Règlement 904-22 - *Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 500 000 \$* ;
- D'autoriser la mairesse et la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer le mandat et tout autre document y afférent ;
- D'autoriser le paiement du montant afférent à l'adjudication du mandat à Stantec Experts-conseil Itée selon les modalités établies par la Ville.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers  
La mairesse suppléante a voté en faveur de la résolution**





## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

### 11. Résolution 180-06-2024

#### **Adjudication du mandat de services professionnels - Études préparatoires pour le remplacement du pont du chemin du moulin (lac Poulin) et rehaussement de la route**

Considérant que le 7 mai 2024, la Ville a fait parvenir une demande de prix à six (6) entreprises pour des services professionnels en ingénierie, pour le volet hydraulique, géotechnique et arpentage, ainsi que les services en environnement, afin d'effectuer des études préparatoires pour le remplacement du pont du chemin du Moulin (lac Poulin) afin de rehausser le niveau de la structure, d'avoir deux voies de circulation pour les véhicules et de rehausser une section de la route pour bien la raccorder au pont ;

Considérant que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 23 mai dernier et que nous avons reçu la seule soumission suivante :

- CHG avec un montant de 82 517.26 \$ taxes incluses ;

Considérant que le prix proposé par CHG est conforme ;

Considérant le respect des dispositions du Règlement 865-19 – *Règlement de gestion contractuelle* ;

Considérant la recommandation favorable de la direction générale ;

#### **Sur la proposition du conseiller municipal M. Benjamin Dagar-Magnan**

#### **Il est résolu :**

- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;
- D'adjuger le mandat à CHG pour des services professionnels pour les études préparatoires pour le remplacement du pont du chemin du moulin (lac Poulin) et rehaussement de la route et ce, au montant de 82 517.26 \$ taxes incluses ;
- De financer ce projet à même le Règlement 904-22 - *Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 500 000 \$* ;
- D'autoriser la mairesse et la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer le mandat et tout autre document y afférent ;
- D'autoriser le paiement du montant afférent à l'adjudication du mandat à CHG selon les modalités établies par la Ville.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers  
La mairesse suppléante a voté en faveur de la résolution**

### 12. Résolution 181-06-2024

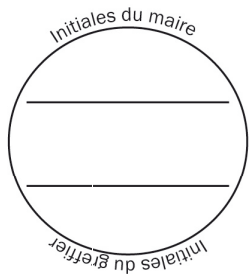
#### **Autorisation pour effectuer des travaux de réfection supplémentaires au poste Goudreault**

Considérant la Résolution 082-03-2024 autorisant l'octroi de contrat pour la réfection du poste de pompage Goudreault SBDL2024-03 ;

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des travaux de réfection supplémentaires au poste Goudreault ;

Considérant que le Service des travaux publics recommande de procéder aux travaux supplémentaires suivants :

1. Remplacement des lumières existantes par des DEL ;
2. Remplacement du panneau de contrôle de la pompe ;
3. Modification aux entraînements à fréquence variable (EFV) prévue aux documents ;
4. Ajouter un sectionneur supplémentaire ;



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

5. Modification du branchement de service d'eau potable ;

**Sur la proposition du conseiller municipal M. Simon St-Hilaire**

**Il est résolu:**

- D'autoriser des travaux de réfection supplémentaires au poste Goudreault jusqu'à un montant maximal de 30 000 \$ ;
- D'autoriser le paiement des travaux supplémentaires à Turcotte (1989) inc. ;
- D'autoriser la mairesse et la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer la directive de changement (avenant) et tout autre document y afférent.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers  
La mairesse suppléante a voté en faveur de la résolution**

### DIRECTION GÉNÉRALE

#### 13. Résolution 182-06-2024

##### **Planification des besoins d'espace du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries 2025-2035**

Considérant la croissance démographique soutenue de la clientèle étudiante sur le territoire de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval ;

Considérant les besoins signifiés par le Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries dans le cadre du Plan Québécois des infrastructures 2025-2035 ;

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval souhaite collaborer avec le CSSPS pour la construction d'une école secondaire sur son territoire ;

Considérant qu'en vertu de l'article 272.7 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil municipal doit, dans les 45 jours de la Planification des besoins d'espace approuver ou refuser cette « Planification » ;

**Sur la proposition du conseiller municipal M. Simon St-Hilaire**

**Il est résolu :**

- De refuser la Planification des besoins d'ajout d'espace du CSSPS considérant qu'il n'y a aucune prévision, dans le projet déposé, quant à la construction d'une école secondaire sur le territoire de Sainte-Brigitte-de-Laval ;
- De transmettre la présente résolution au CSSPS.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers  
La mairesse suppléante a voté en faveur de la résolution**

### GREFFE

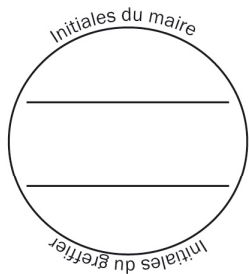
#### 14. Résolution 183-06-2024

##### **Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 mai et de la séance extraordinaire du 21 mai 2024**

**Sur la proposition du conseiller municipal M. Simon St-Hilaire**

**Il est résolu :**

- D'adopter et de signer les procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 mai et de la séance extraordinaire du 21 mai 2024 ;



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

- D'autoriser la mairesse et la greffière ou la greffière adjointe à signer tout autre document y afférent.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers  
La mairesse suppléante a voté en faveur de la résolution**

**15. Résolution 184-06-2024**

**Dépôt de la liste des immeubles taxes impayées**

Conformément à l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c C-19, la directrice générale adjointe et trésorière dresse et dépose, au conseil municipal, un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie.

**16. Résolution 185-06-2024**

**Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires de M. Simon St-Hilaire**

Conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, RLRQ, c. E-2.2, le conseiller du district 1, M. Simon St-Hilaire, dépose son formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires. La greffière ou la greffière adjointe transmettra au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), dans les délais requis, un relevé qui identifie les membres du conseil qui ont déposé cette déclaration.

**17. Résolution 186-06-2024**

**Autorisation de signature pour l'acquisition des immeubles sis aux 5 et 9, rue de la Patinoire**

Considérant que l'acquisition des lots 5 586 547 et 5 586 549 est nécessaire pour permettre à la Ville le développement futur du noyau villageois ;

**Sur la proposition du conseiller municipal M. Simon St-Hilaire**

**Il est résolu :**

- Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;
- D'autoriser la mairesse et la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer l'offre d'achat et tout autre document y afférent ;
- D'autoriser la mairesse et la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer l'acte de vente notarié à venir ;
- D'autoriser le paiement convenu dans la promesse d'achat au notaire instrumentant l'acte de vente lors de la signature de l'acte de vente et autoriser le paiement de tout autre frais nécessaire à l'achat.

Vote pour : M. le conseiller municipal Simon St-Hilaire, M. le conseiller municipal Benjamin Dagar-Magnan, M. le conseiller municipal Charles Morissette et Mme la mairesse suppléante Michèle Dufresne

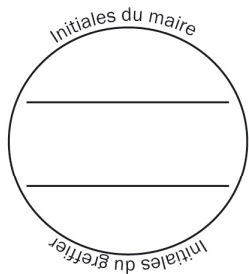
Vote contre : M. le conseiller municipal Mathieu Thomassin

**Adoptée à la majorité par les conseillers  
La mairesse suppléante a voté en faveur de la résolution**

**RÈGLEMENTS**

**18. Résolution 187-06-2024**

**Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 970-24 - Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour l'acquisition des lots 5 586 547 et 5 586 549**



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseiller municipal M. Simon St-Hilaire donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement 970-24 - *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 745 800 \$ pour l'acquisition des lots 5 586 547 et 5 586 549 (incluant terrains et bâtiments) sur la rue de la Patinoire, remboursable sur 25 ans*. Le projet de règlement est présenté et déposé.

### LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

#### 19. Résolution 188-06-2024

##### Demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives citoyennes - Tournoi familial de balle donnée SBDL

Considérant que le conseil municipal a prévu, au budget 2024, des sommes pour appuyer les citoyens dans l'organisation d'activités ou d'événements servant la communauté ;

Considérant que la Ville a reçu une demande de M. Guillaume Bédard afin de réaliser *Le Tournoi familial de balle donnée SBDL* au terrain de baseball du 28 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2024 ;

**Sur la proposition du conseiller municipal M. Simon St-Hilaire**

**Il est résolu :**

- D'octroyer une assistance financière de 750 \$ à M. Guillaume Bédard afin de réaliser *Le Tournoi familial de balle donnée SBDL* au terrain de baseball du 28 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2024 ;
- D'autoriser la mairesse et la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer tout autre document y afférent ;
- D'autoriser le paiement de l'assistance financière à M. Guillaume Bédard selon les modalités déterminées par la Ville.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers  
La mairesse suppléante a voté en faveur de la résolution**

#### 20. Résolution 189-06-2024

##### Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la communauté - L'Étoile du Farfadet CRDHT

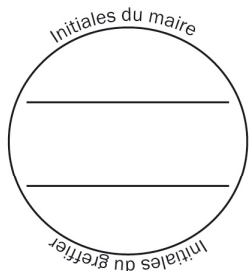
Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la communauté de l'organisme le Centre récréotouristique des Hautes Terres (CRDHT) afin d'offrir gratuitement aux résidents de Sainte-Brigitte-de-Laval ainsi qu'aux visiteurs l'activité ludique L'Étoile du Farfadet ;

**Sur la proposition du conseiller municipal M. Simon St-Hilaire**

**Il est résolu :**

- De refuser la demande d'aide financière à l'organisme le Centre récréotouristique des Hautes Terres (CRDHT) pour l'activité ludique L'Étoile du Farfadet puisque ce montant n'est pas prévu au budget 2024 ;
- D'autoriser la mairesse et la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer tout autre document y afférent.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers  
La mairesse suppléante a voté en faveur de la résolution**



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

#### 21. Résolution 190-06-2024

##### **Demande de PIIA 2024-0005 pour autoriser la construction d'un bâtiment d'accueil, dix camps de chasse/pêche et installations septiques dans la bande de protection de forte pente de haut et/ou de bas de talus - Domaine Genesse**

Considérant la demande de PIIA 2024-0005 déposée le 30 avril 2024;

Considérant que la demande est assujettie au Règlement 614-11 *régissant le Plan d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) puisqu'elle vise à autoriser la construction d'un bâtiment principal et des camps de chasse et pêche dans une bande de protection de forte pente ;

Considérant que le requérant a déposé tous les plans et documents exigés à l'étude de la demande de P.I.I.A.;

Considérant que le projet n'est pas conforme à tous les objectifs et critères ;

Considérant l'avis défavorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

**Sur la proposition du conseiller municipal M. Charles Morissette**

**Il est résolu:**

- Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;
- De suivre la recommandation du CCU soit de refuser la demande de PIIA no 2024-0005 visant à autoriser la construction d'un bâtiment principal et des camps de chasse et pêche dans une bande de protection de forte pente.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers  
La mairesse suppléante a voté en faveur de la résolution**

#### 22. Résolution 191-06-2024

##### **Demande de PIIA 2024-0004 pour autoriser l'implantation d'un bâtiment d'accueil dans une zone de contrainte visuelle - Domaine Genessee**

Considérant la demande de PIIA no 2024-0004 déposée le 6 mai 2024 ;

Considérant que la demande est assujettie au Règlement 840-18 *régissant le Plan d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) puisqu'elle vise à autoriser la construction d'un bâtiment principal dans une zone de contrainte visuelle au sommet de montagne ;

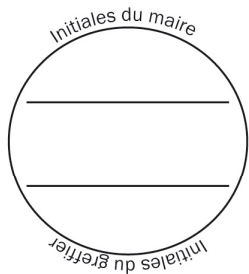
Considérant que le requérant a déposé tous les plans et documents exigés à l'étude de la demande de P.I.I.A. ;

Considérant que la demande est conforme et que tous les objectifs et critères sont respectés ;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) d'accepter la demande de PIIA no 2024-0004, visant à autoriser la construction d'un bâtiment principal dans une zone de contrainte visuelle au sommet de montagne, conformément aux documents soumis au CCU le 21 mai 2024 ;

**Sur la proposition du conseiller municipal M. Charles Morissette**

**Il est résolu:**



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

- Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;
- D'accepter la demande de PIIA no 2024-0004, visant à autoriser la construction d'un bâtiment principal dans une zone de contrainte visuelle au sommet de montagne, conformément aux documents soumis au CCU le 21 mai 2024.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers  
La mairesse suppléante a voté en faveur de la résolution**

### **23. Résolution 192-06-2024**

#### **Demande de PIIA 2024-0007 pour autoriser la construction d'une aire de stationnement d'une superficie supérieure à 150 m<sup>2</sup> au Domaine des Hautes-Terres;**

Considérant la demande de PIIA no 2024-0007 déposée le 10 mai 2024 ;

Considérant que la demande est assujettie au Règlement 614-11 *régissant le Plan d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) puisqu'elle vise à autoriser l'implantation d'une aire de stationnement d'une superficie de plus de 150 m<sup>2</sup> (223,9 m<sup>2</sup>) au Domaine des Hautes-terres ;

Considérant que le requérant a déposé tous les plans et documents exigés à l'étude de la demande de P.I.I.A. ;

Considérant que la demande est conforme et que tous les objectifs et critères sont respectés ;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) d'accepter la demande de PIIA no 2024-0007, visant à autoriser l'implantation d'une aire de stationnement d'une superficie de plus de 150 m<sup>2</sup> (223,9 m<sup>2</sup>) au Domaine des Hautes-terres, conformément aux documents soumis au CCU le 21 mai 2024 ;

**Sur la proposition du conseiller municipal M. Charles Morissette**

**Il est résolu:**

- Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;
- D'accepter la demande de PIIA no 2024-0007, visant à autoriser l'implantation d'une aire de stationnement d'une superficie de plus de 150 m<sup>2</sup> (223,9 m<sup>2</sup>) au Domaine des Hautes-terres, conformément aux documents soumis au CCU le 21 mai 2024.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers  
La mairesse suppléante a voté en faveur de la résolution**

### **24. Résolution 193-06-2024**

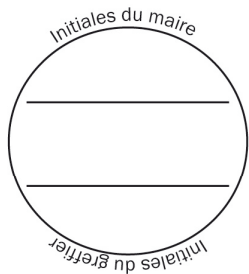
#### **Demande de PIIA 2024-0008 pour autoriser la construction d'un champ de polissage dans une bande de protection de forte pente au 31, Place du Geai-Bleu**

Considérant la demande de PIIA no 2024-0008 déposée le 14 mai 2024 ;

Considérant que la demande est assujettie au Règlement numéro 614-11 *régissant le Plan d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) puisqu'elle vise à autoriser l'implantation d'un champ de polissage d'une installation septique destiné à desservir un logement d'appoint indépendant à moins de dix (10) mètres du haut de talus d'une forte pente en vertu du RCI 2010-41 au 31, Place du Geai-Bleu ;

Considérant que le requérant a déposé tous les plans et documents exigés à l'étude de la demande de P.I.I.A. ;





## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Considérant que la demande est conforme et que tous les objectifs et critères sont respectés ;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) d'accepter la demande de PIIA no 2024-0008, visant à autoriser l'implantation d'un champ de polissage d'une installation septique destiné à desservir un logement d'appoint indépendant à moins de dix (10) mètres du haut de talus d'une forte pente en vertu du RCI 2010-41 au 31, Place du Geai-Bleu, conformément aux documents soumis au CCU le 21 mai 2024 ;

**Sur la proposition du conseiller municipal M. Charles Morissette**

**Il est résolu :**

- Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;
- D'accepter la demande de PIIA no 2024-0008, visant à autoriser l'implantation d'un champ de polissage d'une installation septique destiné à desservir un logement d'appoint indépendant à moins de dix (10) mètres du haut de talus d'une forte pente en vertu du RCI 2010-41 au 31, Place du Geai-Bleu, conformément aux documents soumis au CCU le 21 mai 2024.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers  
La mairesse suppléante a voté en faveur de la résolution**

### **25. Résolution 194-06-2024**

**Demande de PIIA 2024-0009 pour autoriser la rénovation d'un bâtiment dans une zone mixte au 7, rue des Monardes**

Considérant la demande de PIIA no 2024-0009 déposée le 21 mai 2024 ;

Considérant que la demande est assujettie au Règlement 840-18 régissant le *Plan d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) puisqu'elle vise à autoriser la rénovation extérieure d'un bâtiment principal en zone mixte au 7, rue des Monardes ;

Considérant que le requérant a déposé tous les plans et documents exigés à l'étude de la demande de P.I.I.A. ;

Considérant que la demande est conforme et que tous les objectifs et critères sont respectés ;

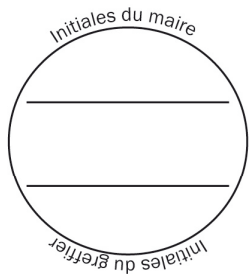
Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) d'accepter la demande de PIIA no 2024-0009, visant à autoriser la rénovation extérieure d'un bâtiment principal en zone mixte au 7, rue des Monardes, conformément aux documents soumis au CCU le 21 mai 2024 ;

**Sur la proposition du conseiller municipal M. Charles Morissette**

**Il est résolu:**

- Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;
- D'accepter la demande de PIIA no 2024-0009, visant à autoriser la rénovation extérieure d'un bâtiment principal en zone mixte au 7, rue des Monardes, conformément aux documents soumis au CCU le 21 mai 2024.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers  
La mairesse suppléante a voté en faveur de la résolution**



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

### 26. Résolution 195-06-2024

#### **Demande de dérogation mineure 2024-0002 pour rendre réputée conforme l'implantation d'un chenil au Domaine des Hautes-Terres**

Considérant que la demande de dérogation mineure a été déposée le 18 avril 2024 sous le numéro 2024-0002 et qu'elle vise à rendre réputée conforme l'implantation d'un chenil au Domaine des Hautes-Terres ;

Considérant que la demande de dérogation mineure est recevable en vertu du Règlement 858-19 - Règlement sur les dérogations mineures ;

Considérant que le requérant a déposé tous les plans et documents exigés à l'étude de la demande de la dérogation mineure ;

Considérant que les travaux ont été exécutés de bonne foi ;

Considérant que les travaux ont fait l'objet de permis de construction en 2009 (numéro 2009-0364) ;

Considérant que les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés ;

Considérant que le projet ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2024-0002 ;

#### **Sur la proposition du conseiller municipal M. Charles Morissette**

#### **Il est résolu :**

- D'accepter la demande de dérogation mineure 2024-0002 et de rendre réputée conforme l'implantation d'un chenil au Domaine des Hautes-Terres, conformément aux documents déposés au CCU le 21 mai 2024.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers  
La mairesse suppléante a voté en faveur de la résolution**

### 27. Résolution 196-06-2024

#### **Versement d'une somme à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - Lot 6 604 101 - Terre en face de la rue Grand-Fond**

Considérant qu'un permis de construction pour un bâtiment principal est demandé sur un terrain dont les versements d'une somme à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels n'ont jamais été payés ;

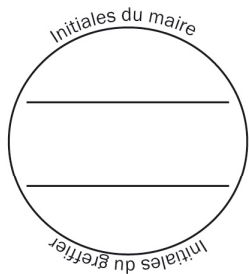
Considérant que le Règlement de lotissement 456-04 permet de réclamer les versements dans un tel cas ;

Considérant que la Ville veut garantir la protection de la bande riveraine de la rivière Montmorency ;

Considérant que la Ville veut se garantir la possibilité de faire un jour un sentier à proximité de la rivière Montmorency ;

#### **Sur la proposition du conseiller municipal M. Charles Morissette**

#### **Il est résolu:**



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

- Qu'une servitude de trente (30) mètres de large calculée à partir de la rivière Montmorency soit exigée sur le terrain ciblé par le projet (rive de la Rivière Montmorency) et que la servitude puisse être prolongée sur les autres terrains du propriétaire par la signature d'une entente et que le cas échéant, le résiduel soit pris en argent ;
- D'autoriser la mairesse et la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer tout autre document y afférent.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers  
La mairesse suppléante a voté en faveur de la résolution**

### RESSOURCES HUMAINES

#### 28. Résolution 197-06-2024

##### **Confirmation d'emploi de Mme Karine Daigle à titre de conseillère stratégique en communication, expérience employé et relation citoyenne**

Considérant la Résolution 424-12-2023, procédant à l'embauche de Mme Karine Daigle, à titre de conseillère stratégique en communication, expérience employé et relation citoyenne, à temps plein ;

Considérant que la période de probation de Mme Karine Daigle est terminée ;

Considérant la recommandation favorable de la direction générale ;

**Sur la proposition du conseiller municipal M. Simon St-Hilaire**

**Il est résolu :**

- De confirmer Mme Karine Daigle à son poste de conseillère stratégique en communication, expérience employé et relation citoyenne, à temps plein.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers  
La mairesse suppléante a voté en faveur de la résolution**

#### 29. Résolution 198-06-2024

##### **Confirmation d'emploi de Mme Catherine Roy à titre de conseillère juridique aux affaires municipales et greffière**

Considérant la Résolution 418-12-2023, procédant à l'embauche de Mme Catherine Roy, à titre de conseillère juridique aux affaires municipales et greffière, à temps plein ;

Considérant que la période de probation de Mme Catherine Roy est terminée ;

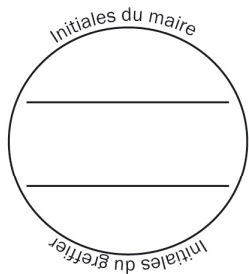
Considérant la recommandation favorable de la direction générale ;

**Sur la proposition du conseiller municipal M. Simon St-Hilaire**

**Il est résolu :**

- De confirmer Mme Catherine Roy à son poste de conseillère juridique aux affaires municipales et greffière, à temps plein.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers  
La mairesse suppléante a voté en faveur de la résolution**



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

**30. Résolution 199-06-2024**

**Embauche de Mme Catherine Boutet à titre d'aide-horticultrice, poste régulier, saisonnier, à temps plein**

Considérant notre besoin à l'aménagement et l'entretien de nos espaces verts ;

Considérant les candidatures reçues suivant l'affichage du poste et les entrevues réalisées ;

Considérant la recommandation favorable de la direction générale ;

**Sur la proposition du conseiller municipal M. Simon St-Hilaire**

**Il est résolu :**

- D'embaucher Mme Catherine Boutet à titre d'aide-horticultrice, poste régulier, saisonnier, à temps plein, suivant les dispositions de la Convention collective de travail des cols bleus en vigueur ;
- Que cette embauche soit assujettie à une période de probation de 1 040 heures effectivement travaillées, conformément aux dispositions de la Convention collective de travail des cols bleus en vigueur.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers  
La mairesse suppléante a voté en faveur de la résolution**

**31. Résolution 200-06-2024**

**Embauche de Mme Florence Rood à titre d'aide-préposée à l'inspection en matière d'environnement, poste temporaire (saisonnier), à temps plein**

Considérant nos obligations au niveau de la réglementation en matière de l'utilisation de l'eau potable et la gestion des matières résiduelles ;

Considérant l'octroi d'une subvention de la MRC de La Jacques-Cartier pour une brigade verte ;

Considérant les candidatures reçues suivant l'affichage du poste et les entrevues réalisées ;

Considérant la recommandation favorable de la direction générale ;

**Sur la proposition du conseiller municipal M. Simon St-Hilaire**

**Il est résolu :**

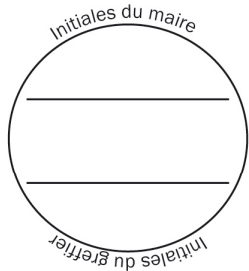
- D'embaucher Mme Florence Rood à titre d'aide-préposée à l'inspection en matière d'environnement, poste temporaire (saisonnier), à temps plein, suivant les dispositions de la Convention collective de travail des cols blancs en vigueur.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers  
La mairesse suppléante a voté en faveur de la résolution**

**32. Résolution 201-06-2024**

**Signature de la convention collective de travail des pompiers et pompières de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

Considérant que les représentants de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval et les représentants du Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Sainte-Brigitte-de-Laval –



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

SCFP 7128, se sont rencontrés à plusieurs reprises afin de négocier une première convention collective de travail ;

Considérant que la Ville et le SCFP des pompiers et pompières du Québec, section locale 7128, se sont entendus pour une durée d'un peu plus de cinq (5) ans, soit jusqu'au 31 décembre 2029, et qu'une entente de principe est intervenue entre les parties ;

Considérant la recommandation favorable de la direction générale ;

**Sur la proposition du conseiller municipal M. Benjamin Dagar-Magnan**

**Il est résolu:**

- D'approuver les textes rédigés de la Convention collective de travail des pompiers et pompières entre la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval et le SCFP des pompiers et pompières du Québec, section locale 7128 ;
- D'autoriser la mairesse et la directrice générale ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer la Convention collective de travail des pompiers et pompières entre la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval et le SCFP des pompiers et pompières du Québec, section locale 7128, et tout autre document y afférent ;
- De déposer cette convention collective dans les soixante (60) jours suivant sa signature au ministre du Travail.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers  
La mairesse suppléante a voté en faveur de la résolution**

### DISPOSITIONS FINALES

#### 33. Période de questions

À 20 h 25, la mairesse suppléante Mme Michèle Dufresne, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au Règlement 969-24 abrogeant et remplaçant le Règlement 807-17 - *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal*.

Les citoyens sont invités à poser leurs questions aux élus. La période de questions s'est terminée à 20 h 45.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

#### 34. Levée de la séance

**Sur la proposition de la mairesse suppléante Mme Michèle Dufresne**

**Il est résolu de lever la séance à 20 h 46.**

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers  
La mairesse suppléante a voté en faveur de la résolution**

La mairesse suppléante,

La greffière adjointe,

\_\_\_\_\_  
Michèle Dufresne

\_\_\_\_\_  
Mme Caroline Letarte